

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 608****25 novembre 1996****SOMMAIRE**

ACME, S.à r.l., Luxembourg	page 29177	International Control Automation Finance S.A., Luxbg	29144
Amasys S.A.	29161	Irish Public Bar, S.à r.l., Dudelange	29144
Aqua Regia (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29165	Isogreen, S.à r.l., Dudelange	29144
Arcadia Immobiliens A.G., Remich	29166	Italtel - Société Financière S.A., Luxembourg	29145
Archipolis S.A., Luxembourg	29166	(La) Jamaïque S.A., Luxembourg	29164
Asmodée S.A. Holding	29164	Jaykay Electronic Import-Export, S.à r.l., Capellen	29150
Audley Investments, Sicaf, Luxembourg	29171	JPBT Financial Holdings S.A., Luxembourg	29145, 29147
Bank of Bermuda (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29171	Kaamar Investments International S.A.H., Luxembg	29151
Bartoli Participations Luxembourg S.A., Luxembg	29173	Kadik S.A.H., Luxembourg	29151
Baticlos S.A., Steinfert	29173	«K» Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	29147
Belux Conseil S.A., Luxembourg	29174	Leader Price Luxembourg, S.à r.l., Mertert	29150
Betzdorf Investments International S.A., Luxembg	29174	Leman Beverages Holding S.A., Luxembourg	29147, 29150
(Le) Bistrot Bettembourg, S.à r.l., Bettembourg	29152	Librairie - Papeterie Kutten, S.à r.l., Luxembourg	29151
Bondix de Jong Consultancy S.A.	29162	Linanto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29152
B.S.M., S.à r.l., Mersch	29175	Logrillo, S.à r.l., Howald	29152
Capel-Cure Myers International Fund, Sicav, Luxembg	29165	Luminart, S.à r.l., Luxembourg	29153
Cebarre S.A., Luxembourg	29176	Lunas S.A., Luxembourg-Kirchberg	29153
Centrale Luxembourg S.A., Luxembourg	29170	Luxcompta, S.à r.l., Mamer	29153
China Vision, Sicav, Luxembourg	29175	Luxbourgeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg	29153
Cidex, S.à r.l., Luxembourg	29171, 29172	Magnus S.A. Holding, Luxembourg	29154
C.M.S. Lux S.A., Bridel	29172, 29173	Maler Soester, GmbH, Luxembourg	29154
Colt Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg	29176, 29177	Mamondo S.A.H., Luxembourg	29159
Common Sense Enterprises S.A.	29163	Marisca, S.à r.l., Mersch	29155
Cup Investment S.A., Luxembourg	29176	Martec S.A.H., Luxembourg	29155
De Jong & Partners Benelux S.A.	29163	Mavico Holding S.A., Luxembourg	29155
Dominion Castle Holding S.A., Luxembourg	29174	Maxicav Conseil S.A., Luxembourg	29154
D.T.L.C. S.A., Luxembourg	29182	Memie S.A., Luxembourg	29161
Dualon International S.A., Luxembourg	29176	Merami S.A., Luxembourg	29156
Dulag Expansion International, S.à r.l., Strassen	29163	Meridel Holding S.A., Luxembourg	29156
DVL-TV S.A., Luxembourg	29179	Microcom S.A., Bertrange	29155
Dynamique Finance Holding S.A., Eischen	29163	Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A., Luxemburg	29156, 29157
Ecupar S.A., Luxembourg	29175	Milestone Finance Company S.A., Luxembourg	29158
Esscon-Holding A.G.	29160	Milliaco Holding Construction & Finance Company S.A.H., Luxembourg	29157
Finistère Loisirs, S.à r.l., Strassen	29163	Mirto S.A., Luxembourg	29158, 29162
Foldo Holding International S.A., Luxembourg	29163	Montra International Holding S.A., Luxembourg	29159
Garage Antonio Pierri, S.à r.l., Luxembourg	29163	Mosella Consult S.A., Luxembourg	29164
Garage Unsen, S.à r.l., Mamer	29138	Mulix S.A., Luxembourg	29153
GEDEFI, Générale de Développement et de Financement S.A.H., Luxembourg	29138	New Ice S.A., Luxembourg	29159
Gesellschaft für Unternehmensförderung A.G., Luxbg	29163	Nouvelle Compagnie des Compteurs de Chaleur Assa & Beurlet, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29158
Gestacier S.A., Luxembourg	29138	Nouvelle PM, S.à r.l., Mersch	29159
G.G.K. International Management Company, GmbH, Oberanven	29138	O.K. International, S.à r.l., Luxembourg	29160
Girotrading S.A., Luxembourg	29139	Oma S.A., Luxembourg	29160
Gleniffer S.A., Luxembourg-Kirchberg	29138, 29139	Orbis S.A.H., Luxembourg	29159, 29160
Global Express, S.à r.l., Luxembourg	29163	Overall S.A.H., Luxembourg	29161
Global One Communications S.A., Howald	29140, 29142	Pacilux S.A., Luxembourg	29161
Golfinvest International Holding S.A., Luxembourg	29163	(La) Parqueterie, S.à r.l., Steinfert	29152
Gulia Investments S.A., Luxembourg	29139	Participation Internationale Immobilière S.A.H., Luxembourg	29160
Hama S.A., Luxembourg	29139	Pembroke A.T. S.A., Luxembourg	29169, 29170
Holding d'Isiaque S.A., Luxembourg	29142	SFK International Holding S.A.	29165
Holding Financière de Strasbourg S.A., Luxembourg	29140	Softe S.A., Luxembourg	29169
Hypo-Invest, Hypo Capital Management Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembg-Kirchberg	29142	Telesis Holding S.A., Luxembourg	29178
Iledor Holding S.A., Luxembourg	29142	Terra-Immobilien S.A.	29163
Immobilière Monte-Carlo, S.à r.l., Mamer	29159	Trans Eurolux Express, S.à r.l.	29162
Industrie Nähmaschinen Holding S.A., Luxembourg	29143	(Le) Trente, S.à r.l., Luxembourg	29152
ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29145	Veronaise S.A., Luxembourg	29166
Interleasing S.A., Luxembourg	29143		
International Business Consulting S.A., Luxembourg	29143		

**GARAGE UNSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire.  
R. C. Luxembourg B 29.187.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33922/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**GEDEFI, GENERALE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.789.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(33923/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**GESTACIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.718.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour GESTACIER S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(33924/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**G.G.K. INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY, GmbH,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6970 Oberanven, 50, rue Andethana.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung die im Umlaufverfahren mit Datum Luxemburg, den 16. September 1996, abgehalten wurde*

*Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig, in Ablösung der Frau Isabelle Kirk-Bouquet, Herrn Volkmar Andreas von Alten als beigeordneten Geschäftsführer und Prokuristen zu ernennen.

Luxemburg, den 20. September 1996.

Für gleichlautenden Auszug

V. A. von Alten

beigeordneter Geschäftsführer  
und Prokurist

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33925/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**GLENIFFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 38.485.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(33927/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**GLENIFFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 38.485.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 septembre 1996 que Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33928/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**GULIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.130.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Le conseil d'administration

B. Faber J.-R. Bartolini  
Administrateur Administrateur

(33931/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**HAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.521.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1996, la démission de l'administrateur M. Fred Carotti a été acceptée et Mlle Eliane Schumacher, employée de banque, Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour HAMA S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33932/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**GIROTRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 41.818.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LIBURD LIMITED, avec siège social à Tortola (BVI), représentée par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme GIROTRADING S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 41.818, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 octobre 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 44 du 30 janvier 1993.

II) Que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de cinq cents francs (500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

III) Que la société LIBURD LIMITED, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société GIROTRADING S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de représentant de l'actionnaire unique, Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, ès qualités qu'il agit, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société GIROTRADING S.A., avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société GIROTRADING S.A., la société LIBURD LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société GIROTRADING S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire.

VII) Que les livres et documents sociaux de la société GIROTRADING S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant, il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation par lacération des certificats d'actions émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarovsky, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 93S, fol. 33 case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

P. Frieders.

(33926/212/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

### **HOLDING FINANCIERE DE STRASBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.237.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33933/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

### **GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Howald, 201, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 41.759.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eleventh of September.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 13, rue Bertholet, R. C. Luxembourg B 41.759, incorporated under the denomination of SPRINT COMMUNICATIONS S.A., by a deed of the undersigned notary on October 29th, 1992, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 30 of January 22nd, 1993. The Articles of Incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on December 21st, 1992, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 148 of April 6th, 1993 and of June 26th, 1996, not yet published.

The meeting began at 11.45 a.m. and was presided over by Mr Guy Arendt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Change of the company's registered office from Luxembourg, 13, rue Bertholet to 201, route de Thionville, Howald.
- Amendment of Article 2, paragraph one of the Articles of Incorporation in order to replace the reference to «Luxembourg» by a reference to «Hesperange».
- Amendment of Article 13, paragraph one in order to replace the reference to «Luxembourg» by a reference to «Hesperange».

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one hundred (100) shares, representing the entire share capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the president submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting decides to change the company's registered office from Luxembourg, 13, rue Bertholet to 201, route de Thionville, Howald.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 2, paragraph one of the Articles of Incorporation in order to replace the reference to «Luxembourg» by a reference to «Municipality of Hesperange».

*Third resolution*

The general meeting decides to amend Article 13, paragraph one in order to replace the reference to «Luxembourg» by a reference to «Municipality of Hesperange».

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at noon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.759, constituée sous la dénomination de SPRINT COMMUNICATIONS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 octobre 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 30 du 22 janvier 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 148 du 6 avril 1993 et en date du 26 juin 1996, en voie de publication.

La séance a été ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Luxembourg, 13, rue Bertholet à 201, route de Thionville, Howald.

- Modification de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de remplacer la référence à «Luxembourg» par une référence à «Hesperange».

- Modification de l'article 13, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, afin de remplacer la référence à «Luxembourg» par une référence à «Hesperange».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par le bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président a fait voter les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg 13, rue Bertholet à 201, route de Thionville, Howald.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de remplacer la référence à «Luxembourg» par une référence à «Commune de Hesperange».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de remplacer la référence à «Luxembourg» par une référence à «Commune de Hesperange».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Arendt, C. Philippe, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 93S, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

P. Frieders.

(33929/212/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Howald, 201, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 41.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

P. Frieders.

(33930/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**HOLDING D'ISIAQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.574.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33934/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**HYPO-INVEST, HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxembourg B 29.979.

Seit dem 1. Juni 1993 lautet die neue Anschrift:

4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg.

Luxemburg, den 6. Oktober 1995.

HYPO-INVEST LUXEMBOURG S.A.

U. Kreten

S. Pallien

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(33935/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**ILEDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.861.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

ILEDOR HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(33936/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 5.621.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour *INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING*

*Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(33937/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING,, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 5.621.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 12 avril 1996, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Charles Lambert Beauduin, administrateur de sociétés, Halle;

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, Luxembourg;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange;

Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt/Syre.

*Commissaire aux comptes:*

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour *INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING*

*Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33938/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**INTERLEASING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.453.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

INTERLEASING S.A.

J.-R. Bartolini

F. Mesenburg

*Administrateur*

*Administrateur*

(33940/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 1, rue Duchscher.  
R. C. Luxembourg B 52.239.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 16 septembre 1996 que le conseil d'administration constate la démission de Régis Brarda de son poste d'administrateur-délégué de la société et nomme en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Jean-Paul Legoux.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33941/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**INTERNATIONAL CONTROL AUTOMATION FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.844.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

(33942/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**INTERNATIONAL CONTROL AUTOMATION FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.844.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 1995*

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période venant en échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice 1995 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Vincenzo Cannatelli, Managing Director et Chief Executive Officer de ELSAG BAILEY PROCESS AUTOMATION N.V.,

demeurant à Rapallo (Italie);

Massimo Brunelli, Group Vice President et Chief Financial Officer de ELSAG BAILEY PROCESS AUTOMATION N.V., demeurant à Mayfield Heights (Ohio, E.U.);

Jean-Paul Marie, Vice President, Treasury de ELSAG BAILEY PROCESS AUTOMATION N.V., demeurant à Amsterdam (Pays-Bas).

*Commissaire aux comptes:*

PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour INTERNATIONAL CONTROL  
AUTOMATION FINANCE S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33943/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**IRISH PUBLIC BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 47.992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.  
Signature

(33944/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**ISOGREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 30.207.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.  
Signature

(33945/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.967.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire postposée au 29 août 1996*

- La résignation de Monsieur J.B.A.A. Huisman a été acceptée et décharge lui a été conférée;  
- Les personnes suivantes ont été (re)nommées en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002:

- Monsieur E.F. Switters, directeur de sociétés, résidant à Zandvoort (Pays-Bas), président du conseil;
- Monsieur A.H.A. Goldberg, directeur de banque, résidant à Bereldange;
- Monsieur J.M.A. Yntema, directeur de banque, résidant à Kortehoef (Pays-Bas);
- Monsieur H.J.J. Moors, directeur général, résidant à Bertrange.

Luxembourg, le 29 août 1996.

H.J.J. Moors  
Administrateur

E.F. Switters  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33939/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**ITALTEL - SOCIETE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 17.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 1, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Carlo Cecere comme commissaire aux comptes. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour ITALTEL  
Signature

(33946/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**JPBT FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme.**

Registered office: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 36.561.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of September.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of JPBT FINANCIAL HOLDINGS, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, and entered in the trade register in Luxembourg, section B, under number 36.561.

The meeting was opened at 3.00 p.m.,

Mr Patrick Rochas, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Miss Céline Stein, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg, all hereby present and accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of article nineteen of the articles of incorporation to change the year end from 30th November to 31st December and the current year end to 31st December 1996.

II. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders of the voting and the non-voting shares by mail on August 19, 1996, as has been proved to the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

IV. There exist presently 100,000 voting shares, and 36,667 non-voting shares.

V. As the item on the agenda is not enumerated in article 46, paragraph (1) of the law of 10th of August 1915 on commercial companies, non-voting shares are not entitled to vote; consequently, they are not taken into consideration for the determination of the presence and the majority quorum, following the provisions of the same article 46(3).

VI. The presence quorum required by law for the point on the agenda is at least one half of the voting shares outstanding and the resolution on the item on the agenda has to be adopted by an affirmative vote of two thirds of the voting shares present or represented.

VII. As appears from the said attendance list, out of 100,000 voting shares existing on September 4, 1996, 100,000 voting shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the item on the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the end of the accounting year from 30th November to 31st December; exceptionally the current accounting year which began on the first of December 1995 will be extended to the 31st of December 1996. Consequently, article 19 of the articles of incorporation will forthwith read as follows:

«**Art. 19.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditor(s).»

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever encumbant to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 3.15 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JPBT FINANCIAL HOLDINGS, avec siège social à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.561.

La séance est ouverte à 15.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article dix-neuf des statuts, en changeant la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et en prolongeant l'exercice social en cours jusqu'au 31 décembre 1996.

II. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires détenant des actions nominatives avec droit de vote et sans droit de vote par lettres, le 19 août 1996, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

IV. Il existe actuellement 100.000 actions avec droit de vote, et 36.667 actions sans droit de vote.

V. Le point porté à l'ordre du jour ne relevant pas de l'énumération de l'article 46, paragraphe (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote; dès lors, il n'en sera pas tenu compte pour la détermination des conditions de présence et de majorité, conformément au paragraphe (3) de ce même article 46.

VI. La résolution à prendre sur le point à l'ordre du jour requiert un quorum de présence d'au moins la moitié des actions avec droit de vote, et le point à l'ordre du jour doit être adopté par un vote affirmatif de deux tiers des actions votantes présentes ou représentées.

VII. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 100.000 actions avec droit de vote existantes au 4 septembre 1996, 100.000 actions avec droit de vote sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée décide de changer la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre; exceptionnellement, l'exercice social en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> décembre 1995 sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1996.

En conséquence, l'article 19 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, C. Stein, P. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 93S, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

R. Neuman.

(33948/226/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**JPBT FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 36.561.

Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

(33949/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.439.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

*Pour «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme

M. Pietropaolo J.-M. Schiltz

(33950/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.131.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifth of September.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the trade register at Luxembourg, section B, under number 51,131.

The meeting was opened at 10.00 a.m.,

Mr Paul Harr, membre de la direction, residing in Senningerberg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre van de Berg, employé privé, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Paul Schneider, employé privé, residing in Schifflange.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by an amount of USD 337,500.- (US dollars three hundred and thirty-seven thousand five hundred) by:

- a contribution in cash of the same amount, so as to raise the capital from USD 762,500.- (US dollars seven hundred and sixty-two thousand five hundred) to USD 1,100,000.- (US dollars one million one hundred thousand), and
- the issue of 84,375 (eighty-four thousand three hundred and seventy-five) new A shares and 84,375 (eighty-four thousand three hundred and seventy-five) new B shares with a nominal value of USD 2.- (US dollars two) each, having the same rights as the existing shares.

2. Subscription at to the nominal value of the new shares by the existing shareholders, in proportion of their present holdings, as follows:

SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, A share: . . . . .	84,375
COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, B share: . . . . .	84,375
Total of new shares: . . . . .	168,750

- 3. Amendment of article five of the Articles of Incorporation.
- 4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First Resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three hundred and thirty-seven thousand five hundred (337,500.-) US dollars, so as to raise it from its present amount of seven hundred and sixty-two thousand five hundred (762,500.-) US dollars to one million one hundred thousand (1,100,000.-) US dollars by the issue at par value of eighty-four thousand three hundred and seventy five (84,375) new A shares and eighty-four thousand three hundred and seventy-five (84,375) new B shares with a par value of two (2.-) US dollars each. These new shares shall have the same rights as the existing shares. The subscription of the new shares is reserved to the existing shareholders in proportion of their present holdings.

Thereupon:

SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in Nicosia/Cyprus, represented by Mr Pierre van de Berg, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Nicosia, on August 22, 1996, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to all of the new A shares and pay them entirely up in cash, and COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, a company established under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Vaduz/Liechtenstein, represented by Mr Paul Harr, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz, on August 23, 1996, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to all of the new B shares and pay them entirely up in cash.

It was proved to the meeting and to the undersigned notary, who expressly certifies it, that the eighty-four thousand three hundred and seventy-five (84,375) new A shares and eighty-four thousand three hundred and seventy-five (84,375) new B shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of three hundred and thirty-seven thousand five hundred (337,500.-) US dollars is at the free disposal of the company.

*Second Resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the first paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one million one hundred thousand (1,100,000.-) US dollars, represented by two hundred and seventy-five thousand (275,000) A shares and two hundred and seventy-five thousand (275,000) B shares with a value of two (2.-) US dollars each.».

*Evaluation and costs*

For the purpose of registration, the present capital increase is valued at ten million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty-five (10,297,125.-) Luxembourg Francs.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred and fifty thousand (150,000.-) Luxembourg Francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.15 a.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 51.131.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Paul Harr, membre de la direction, demeurant à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre van de Berg, employé privé, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Paul Schneider, employé privé, demeurant à Schifflange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de USD 337.500,- (trois cent trente-sept mille cinq cents dollars US) par:

- un apport en espèces du même montant, de façon à porter le capital de USD 762.500,- (sept cent soixante-deux mille cinq cents dollars US) à USD 1.100.000,- (un million cent mille dollars US), et

- l'émission de 84.375 (quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) nouvelles actions de catégorie A et de 84.375 (quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars US) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2. Souscription par les actionnaires existants des nouvelles actions à leur valeur nominale au prorata de leurs participations actuelles, à savoir:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, actions de catégorie A	84.375
- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, actions de catégorie B	84.375
Total des actions:	168.750

3. Amendement de l'article cinq des statuts.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille cinq cents (762.500,-) dollars US à un million cent mille (1.100.000,-) dollars US, par l'émission à la valeur nominale de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (84.375) nouvelles actions de catégorie A et de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (84.375) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US par action.

Ces actions auront les mêmes droits que les actions existantes. La souscription des nouvelles actions est réservée aux actionnaires existants en proportion du capital détenu actuellement.

Ensuite:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, une société de droit de Chypre, ayant son siège social à Nicosie (Chypre), représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre van de Berg, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, le 22 août 1996, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions A et les libérer intégralement en numéraire, et - COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, une société de droit de Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz (Liechtenstein), représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Harr, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, le 23 août 1996, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions B et les libérer intégralement en numéraire.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (84.375) nouvelles actions de catégorie A et les quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (84.375) nouvelles actions de catégorie B ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500,-) dollars US se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Deuxième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent mille (1.100.000,-) dollars US, représenté par deux cent soixante-quinze mille (275.000) actions de catégorie A et deux cent soixante-quinze mille (275.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune».

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à dix millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq (10.297.125,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent cinquante mille (150.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 15.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivie d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Harr, P. van de Berg, J.-P. Schneider, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 93S, fol. 14, case 1. – Reçu 103.123 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

R. Neuman.

(33958/226/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**LEMEN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

(33959/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**JAYKAY ELECTRONIC IMPORT-EXPORT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 97, route d'Arlon.

*Assemblée générale de cession de parts*

Entre les associés de la société à responsabilité limitée JAYKAY ELECTRONIC IMPORT-EXPORT, ayant son siège social à 97, route d'Arlon, L-8311 Cap, est convenu, ce onze septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

1. Madame Naina Padam Gianchandani, sans état, demeurant à Capellen, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	499 parts
2. CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège à GB-Sheffield, une part . . . . .	1 part
Total: . . . . .	500 parts

Madame Naina Padam Gianchandani, prénommée, cède les quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts qui lui appartiennent à BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais ayant son siège à GB-Sheffield, qui les accepte pour le prix de mille francs (1.000,-), ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	499 parts
2. CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, une part . . . . .	1 part
Total: . . . . .	500 parts

CREST SECURITIES LIMITED    BENCHROSE FINANCE LIMITED    N.P. Gianchandani

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80 case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(33947/692/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**LEADER PRICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 17 septembre 1996, vol. 130, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33956/554/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 26.109.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 septembre 1996*

*Première résolution*

Décharge est donnée aux actuels administrateurs et commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) M. Vittorio Guarracino, ingénieur civil, demeurant à Ortona, Italie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;

b) M. Ivo Armandi, ingénieur agronome, demeurant à Castel S. Pietro, Italie, administrateur;

c) Mme Jureci Sirlei Da Silva, sans état, demeurant à Rio de Janeiro, Brésil, administrateur;

et en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

M. Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour extrait sincère et conforme  
COMPTABILITE GENERALE DE LUXEMBOURG  
Signature

*L'institut domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33951/553/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**KADIK S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.096.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33952/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**KADIK S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.096.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 août 1996 à Luxembourg*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

Pour copie conforme  
Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33953/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LIBRAIRE - PAPETERIE KUTTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.  
R. C. Luxembourg B 26.368.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33954/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LA PARQUETERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 39.232.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33955/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LE BISTROT BETTEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 22, rue de Peppange.  
R. C. Luxembourg B 39.534.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33957/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LE TRENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 41.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33960/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LINANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de LINANTO, S.à r.l., tenue au siège à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1996*

Il résulte de la liste de présence que les deux associées, représentant l'intégralité du capital:

- Madame Sonia Lutz Da Graca Lino, épouse Lutz, demeurant à Esch-sur-Alzette, 37, rue des Jardins, et
- Madame Joana De Graca, épouse Lino, demeurant à Esch-sur-Alzette, 38, rue Victor Hugo,

sont présentes et on pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Madame Sonia Lutz Da Graca Lino, demeurant à Esch-sur-Alzette, 37, rue des Jardins, est nommée gérante technique en remplacement de Madame Joana De Graca, épouse Lino, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33961/604/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LOGRILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 27, avenue Grand-Duc Jean.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de LOGRILLO, S.à r.l., tenue au siège à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1996*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés, représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur Vincenzo Logrillo, gérant de sociétés, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, et
  - Monsieur Frédérique Iovalone, gérant de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf, 14, rue Henri de Stein,
- sont présents et on pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Il est décidé de transférer le siège social au 37, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33962/604/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LUMINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Millewée.  
R. C. Luxembourg B 15.368.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 17 septembre 1996, vol. 130, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 1996.

Signature.

(33963/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LUNAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 48.659.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(33964/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LUXCOMPTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 34.443.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33965/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.744.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION  
IMMOBILIERE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(33966/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MULIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 7.558.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1996, le mandat des administrateurs, MM. Thierry Polack, administrateur-délégué, Gaston Burnand, Paul Z. Josefowitz, Oscar Keller, Dennis A. Kernohan et Charles K. Overland, ainsi que celui du commissaire aux comptes M. D.A. Berghoef ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour MULIX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33988/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MAGNUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.779.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

Signature.

(33967/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MAGNUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.779.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mars 1996 à Luxembourg*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33968/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MALER SOESTER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
H. R. Luxembourg B 52.525.

*Rücktrittserklärung*

Die unterzeichnete:

- Frau Simona Michaela Krangemann, Malermeisterin, wohnhaft in D-66663 Merzig, zum Roten Berg 3, handelnd als technische Geschäftsführerin der Gesellschaft MALER SOESTER, GmbH, mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, unter der Nummer B 52.525, erklärt hiermit ihren Rücktritt von ihrem Posten als technische Geschäftsführerin mit Wirkung vom heutigen Tage an. Echternach, den 17. September 1996. S. Krangemann.

Enregistré à Echternach, le 20 septembre 1996, vol. 130, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(33969/201/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MAXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 26.576.

*Procès-verbal du conseil d'administration pris sous forme de circulaire le 19 août 1996*

Étaient présents:

- Monsieur F. Van Guyse, administrateur;
- Monsieur P. Rolin, administrateur;
- Monsieur F. Leirs, administrateur.

Point unique à l'ordre du jour:

Démission et nomination d'un administrateur.

*Démission et nomination d'un administrateur*

Le conseil acte la démission de Monsieur Olivier Marquet en tant qu'administrateur de la société et le remercie pour son dévouement durant l'exercice de son mandat.

En remplacement, le conseil propose la nomination de Monsieur Henri Huget, domicilié 7, Clos Pégase, à B-1410 Waterloo, en tant qu'administrateur.

Cette cooptation sera soumise à l'approbation des autorités et ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 avril 1997.

F. Van Guyse. P. Rolin. F. Leirs.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33976/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MARISCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 10 septembre 1996, vol. 122, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 1996.

(33971/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MARTEC S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 46.043.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33972/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MARTEC S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 46.043.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33973/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MARTEC S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 46.043.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33974/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MAVICO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.946.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour MAVIC HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33975/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MICROCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 46.695.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33979/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MERAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 32.162.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33977/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MERIDEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.169.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33978/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMATSCHAPPIJ S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
H. R. Luxemburg B 51.498.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg,

fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMATSCHAPPIJ S.A., mit Sitz in Luxemburg, 16, allée Marconi, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 464 vom 18. September 1995 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 51.498. Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 253 vom 22. Mai 1996 und am 8. Juli 1996, noch nicht veröffentlicht.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Frau Sonja Werner, Privatbeamtin, wohnhaft in Steinsel, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler, Herrn Luc Braun, diplômé es sciences économiques, wohnhaft in Schrassig.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben und mit derselben formalisiert.

II. - Da sämtliche Aktien, nämlich zehntausend (10.000) Aktien der Kategorie A und sechshundertachtundachtzigtausend (688.000) Aktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je fünf Niederländischen Gulden (5,- NLG), welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Kapitalerhöhung der Gesellschaft um NLG 1.429.825,- um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von NLG 3.490.000,- auf NLG 4.919.825,- heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von 285.965 neuen Aktien der Kategorie B von je NLG 5,- Nennwert, sowie Verzicht auf das Vorzugsrecht und Ausgabe der neuen Aktien mit einem Aufgeld («prime d'émission») von insgesamt NLG 51.473,70.

2. Abänderung von Artikel 5 der Statuten.

3. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um eine Million vierhundertneunundzwanzigtausendachthundertfünfundzwanzig Niederländische Gulden (1.429.825,- NLG) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen vierhundertneunzigtausend Niederländische Gulden (3.490.000,- NLG) auf vier Millionen neunhundertneunzehntausendachthundertfünfundzwanzig Niederländische Gulden (4.919.825,- NLG) heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von zweihundertfünfundachtzigtausendneunhundertfünfundsechzig (285.965) neuen Aktien der Kategorie B von je fünf Niederländischen Gulden (5,- NLG) Nennwert. Die neuen Aktien werden mit einem

Aufgeld von insgesamt einundfünfzigtausendvierhundertdreundsiebzig Komma siebzig Niederländischen Gulden (51.473,70 NLG) ausgegeben.

*Zeichnung und Einzahlung*

Mit der Zustimmung der anderen Aktionäre, welche ausdrücklich auf ihr Vorzugsrecht verzichten, werden die zweihundertfünfundachtzigtausendneunhundertfünfundsechzig (285.965) neuen Aktien durch die Gesellschaft niederländischen Rechts OOST-EUROPA PARTICIPATIES B.V., mit Sitz in NL-Borne,

vertreten durch Herrn Luc Braun, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. September 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt,

gezeichnet und durch Bareinzahlung ihres Nennwertes und des gesamten Aufgeldes voll eingezahlt, so dass die Summe von einer Million vierhunderteinundachtzigtausendzweihundertachtundneunzig Komma siebzig Niederländischen Gulden (1.481.298,70 NLG) ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Von dem Betrag von einer Million vierhunderteinundachtzigtausendzweihundertachtundneunzig Komma siebzig Niederländischen Gulden (1.481.298,70 NLG) wird die Summe von einer Million vierhundertneunundzwanzigtausendachthundertfünfundzwanzig Niederländischen Gulden (1.429.825,- NLG) dem Gesellschaftskapital zugeteilt und die Summe von einundfünfzigtausendvierhundertdreundsiebzig Komma siebzig Niederländischen Gulden (51.473,70,- NLG) einer Spezialreserve zugeführt.

*Zweiter und letzter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung, den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. - Absatz 1.** - Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen neunhundertneunzehntausendachtundertfünfundzwanzig Niederländische Gulden (4.919.825,- NLG) und ist in zehntausend (10.000) Aktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je fünf Niederländischen Gulden (5,- NLG) und in neunhundertdreundsiebzigtausendneunhundertfünfundsechzig (973.965) Aktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je fünf Niederländischen Gulden (5,- NLG) eingeteilt; es ist in voller Höhe eingezahlt.

*Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Lasten aller Art, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung entstehen, werden auf ungefähr dreihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (350.000,- LUF) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die vorerwähnte Kapitalerhöhung auf siebenundzwanzig Millionen zweihundertsechszwanzigtausenddreihundert Luxemburger Franken (27.226.300,- LUF) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Lutgen, S. Werner, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 93S, fol. 33, case 7. – Reçu 272.263 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. September 1996.

P. Frieders.

(33980/212/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MIDDEN EUROPESE BELEGGINSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 51.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 septembre 1996.

P. Frieders.

(33981/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.013.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(33983/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**MILESTONE FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 12.813.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

MILESTONE FINANCE COMPANY S.A.

A. Renard J.-R. Bartolini  
Administrateur Administrateur

(33982/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MIRTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.524.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour MIRTO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(33984/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MIRTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.524.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 8 mai 1996, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Mondercange;
- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn;
- Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freyrange;
- Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour MIRTO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33985/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**NOUVELLE COMPAGNIE DES COMPTEURS DE CHALEUR ASSA & BEURLET, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 3, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 17.460.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 1980, acte publié au Mémorial C, n° 148 du 12 juillet 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 février 1982, acte publié au Mémorial C, n° 109 du 24 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n° 112 du 26 avril 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n° 112 du 26 avril 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, n° 150 du 7 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE COMPAGNIE DES COMPTEURS DE CHALEURS

ASSA & BEURLET, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(33989/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**IMMOBILIERE MONTE-CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8234 Mamer, 11, rue Kneppchen.  
R. C. Luxembourg B 50.452.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1996, vol. 484, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(33986/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MONTRA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.935.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

MONTRA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(33987/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**NEW ICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.607.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour NEW ICE S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33990/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**MAMONDO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 28.930.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33970/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**NOUVELLE PM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 10 septembre 1996, vol. 122, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 1996.

(33991/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**ORBIS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 8.462.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33994/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**ORBIS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 8.462.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Signature.

(33995/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**O.K. INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

*Assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée O.K. INTERNATIONAL*

Entre les associés de la société à responsabilité limitée O.K. INTERNATIONAL, ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu ce dix-neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, ce qui suit:

La démission de Monsieur Azam Khan, demeurant à B-Anvers, est acceptée et prendra cours à partir du 18 septembre 1996.

Monsieur Alain Willy Marcel Aelbrecht, commerçant, demeurant à B-Willebroek, est nommé gérant à sa place à partir du 19 septembre 1996.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Alain Willy Marcel Aelbrecht, prénommé.

A. Khan                      A.W.M. Aelbrecht

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33992/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**OMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.596.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1996.

Signature.

(33993/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**PARTICIPATION INTERNATIONALE IMMOBILIERE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 37.695.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... LUF (161.337,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Signature.

(33999/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**ESSCON-HOLDING, Aktiengesellschaft.**

R. C. Luxemburg B 49.504.

Mit Wirkung vom 6. November 1996 wird der Sitz der Gesellschaft gekündigt.

Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Ronald Weber, Romain Bontemps und Herr Marc Hilger sowie der Kommissar ABAX, S.à r.l., alle aus Luxemburg legen mit sofortiger Wirkung ihr Mandat nieder.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39407/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1996.

---

**OVERALL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 6.646.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996. Signature.  
(33996/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**OVERALL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 6.646.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996. Signature.  
(33997/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**PACILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.447.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

PACILUX S.A.

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

(33998/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1996.

---

**AMASYS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.045.

Société constituée le 14 avril 1992 par Maître Marc Elter, notaire à Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 401 du 15 septembre 1992.

Messieurs A. De Bernardi, G. Diederich et Madame R. Scheifer-Gillen, administrateurs, et Monsieur A. Schaus, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société établi au 32, rue A. Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 4 novembre 1996.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39831/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1996.

---

**MEMIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.714.

**RECTIFICATIF**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama-City, ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama en date du 30 novembre 1990, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, le 21 avril 1995;

2. Maître Charles Duro, prénommé;

agissant comme constituant de la société anonyme MEMIE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 29 avril 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.714, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996,

qui ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit une rectification de l'acte de constitution de la société MEMIE S.A., prémentionnée, lequel comporte une omission puisque l'heure à laquelle sera tenue l'assemblée générale extraordinaire n'a pas été indiquée.

L'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, est à lire comme suit:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.»

Tous les autres articles figurant audit acte de constitution étant corrects.

Mention de la présente rectification est requise partout où il en est besoin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 1996, vol. 459, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 novembre 1996.

A. Lentz.

(39487/221/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1996.

**MIRTO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.524.

RECTIFICATIF

*Bilan au 31 décembre 1995 en USD*

Répartition bénéficiaire

- Dividende .....	USD 154.000,00
- à la réserve .....	USD 400,00
- à reporter à nouveau .....	USD 76.455,83
Total: .....	USD 230.855,83

Pour MIRTO S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1996, vol. 486, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39489/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1996.

**TRANS EUROLUX EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 2 octobre 1996, que le siège social a été dénoncé avec effet immédiat au 2 octobre 1996.

Luxembourg, le 3 octobre 1996.

Pour réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39994/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1996.

**BONDIX DE JONG CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.228.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat. Aux fins de publications au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

ANTONY & PARTNERS S.C.

A. Antony

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40226/500/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

**COMMON SENSE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.410.

Avec effet immédiat, le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est dénoncé, et

la FIDUCIAIRE ANTONY & PARTNERS, Société Civile, 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, dépose son mandat de commissaire aux comptes.

Aux fins de publications au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

ANTONY & PARTNERS S.C.  
A. Antony

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40241/500/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

---

**DE JONG & PARTNERS BENELUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.335.

Avec effet immédiat, le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est dénoncé, et

la FIDUCIAIRE ANTONY & PARTNERS, Société Civile, 5, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, dépose son mandat de commissaire aux comptes.

Aux fins de publications au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

ANTONY & PARTNERS S.C.  
A. Antony

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40246/500/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

---

**TERRA-IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.716.

Mit sofortiger Wirkung legen das Verwaltungsratsmitglied Herr Bernard Zimmer und der Kommissar ABAX, S.à r.l., beide aus Luxemburg ihr Mandat nieder.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39553/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1996.

---

**DULAG EXPANSION INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen, 148, route d'Arlon.

**DYNAMIQUE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Eischen, 19, Cité Bettenwiss.

**FINISTERE LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen 148, route d'Arlon.

**FOLDO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

**GARAGE ANTONIO PIERRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 52, Fond St. Martin.

**GESELLSCHAFT FÜR UNTERNEHMENSFÖRDERUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

**GLOBAL EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

**GOLFINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

**LIQUIDATIONS**

Par jugements rendus en date du 24 octobre 1996, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été introduit par la loi du 19 mai 1978, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.à r.l. DULAG EXPANSION INTERNATIONAL, dont le siège à Strassen, 148, route d'Arlon, a été dénoncé le 13 avril 1993;

- S.A. DYNAMIQUE FINANCE HOLDING, dont le siège à Eischen, 19, Cité Bettenwiss, a été dénoncé le 22 janvier 1993;
- S.à r.l. FINISTERE LOISIRS, dont le siège à Strassen, 148, route d'Arlon, a été dénoncé le 13 avril 1993;
- S.A. FOLDO HOLDING INTERNATIONAL, dont le siège à Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, a été dénoncé le 2 août 1995;
- S.à r.l. GARAGE ANTONIO PIERRI, avec siège à Luxembourg, 52, Fond St. Martin, de fait inconnue à cette adresse;
- S.A. GESELLSCHAFT FÜR UNTERNEHMENSFÖRDERUNG A.G., dont le siège à Luxembourg, 12, rue Jean Engling, a été dénoncé le 18 août 1995;
- S.à r.l. GLOBAL EXPRESS, dont le siège à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 20 août 1990;
- S.A. GOLFINVEST INTERNATIONAL HOLDING, dont le siège à Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été dénoncé le 28 avril 1994.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Alain Thorn, 1<sup>er</sup> juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup>. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1996, vol. 486, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40379/999/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

---

**LA JAMAIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 41.722.

Il résulte d'un courrier recommandé, adressé en date du 13 novembre 1996 auprès de la société LA JAMAIQUE S.A., avec siège à L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste, sous le numéro du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B 41.722, que PRESTA-SERVICES, S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Fait à Steinfort, le 13 novembre 1996.

PRESTA-SERVICES, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 1996, vol. 131, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(40308/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

---

**MOSELLA CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 51.918.

Il résulte d'une lettre adressée au Conseil d'Administration de la Société en date du 6 novembre 1996, que le commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN, Société Civile dépose avec effet immédiat son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.

ARTHUR ANDERSEN S.C.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40317/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

---

**ASMODEE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.009.

Société constituée le 9 avril 1992 par Maître Marc Elter, notaire à Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 396 du 12 septembre 1992.

Messieurs A. De Bernardi, L. Bonani et Madame M.-F. Ries-Bonani, administrateurs, et Monsieur A. Schaus, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société établi au 32, rue A. Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 4 novembre 1996.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40034/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 1996.

---

**SFK INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 31.695.

Monsieur Aloyse Antony démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes de la SFK INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec effet immédiat.

Aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

A. Aloyse.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(40342/500/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 1996.

---

**AQUA REGIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.129.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

*Pour AQUA REGIA (LUXEMBOURG) S.A.*

*BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

*Société Anonyme*

*Signatures*

(34069/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**AQUA REGIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.129.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday, 14 May 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting approved to waive any statutory and/or legal notice requirements for the meeting and all shareholders acknowledged having received due notice of the meeting.

2. The meeting approved the Financial Statements for the year ended 31 December 1995.

3. The meeting declared a nil dividend in relation to the period from 1 January 1995 to 31 December 1995.

4. The meeting confirmed Directors' fees of LUF 25,000 net per annum payable to each of Mr Austin J O'Connor, Mr Peter Gerrard and Mrs Judith McKinna.

5. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the year ended 31 December 1995.

6. The meeting re-elected Messrs Peter Gerrard, Austin J. O'Connor and Mrs Judith McKinna as Directors for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

7. The meeting re-elected Mrs Patricia Milani as «Commissaire aux Comptes» for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

*For AQUA REGIA (LUXEMBOURG) S.A.*

*BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34070/041/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**CAPEL-CURE MYERS INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 25.696.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1996.

*Pour CAPEL-CURE MYERS INTERNATIONAL FUND*

*BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.*

*Société Anonyme*

*Signatures*

(34084/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**ARCADIA IMMOBILIEN A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5521 Remich, 4, rue Dicks.

Herr Kristian Groke, Expert Fiscal, geb. am 1. April 1964 in Hamburg, wohnhaft in 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous, ist mit Wirkung vom 24. September 1996 von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der ARCADIA IMMOBILIEN A.G. zurückgetreten.

Bous, den 24. September 1996.

K. Groke.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34071/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**ARCHIPOLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 10, rue de la Fonderie.

R. C. Luxembourg B 35.887.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signature.

(34072/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**VERONAISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société de droit irlandais TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), ici représentée par Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon (Belgique), spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée à Luxembourg, en date du 30 juillet 1996;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, agissant en son nom personnel;
- 3) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern, ici représenté par Mademoiselle Muriel Magnier, préqualifiée, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée à Luxembourg, en date du 30 juillet 1996.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VERONAISE.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la promotion, la détention, la gestion et la supervision de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, établi à vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés et réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 août 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émissions. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

<i>Soucripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant soucrit et libéré en LUF</i>
1 TRUSTINVEST LIMITED, préqualifiée . . . . .	1.248	1.248.000
2) Monsieur Henri Grisius, préqualifié . . . . .	1	1.000
3) Monsieur John Seil, préqualifié . . . . .	1	1.000
Total: . . . . .	1.250	1.250.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille (65.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- a) Monsieur Henri Grisius, prénommé,
- b) Monsieur John Seil, prénommé,
- c) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Magnier, H. Grisius, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 84, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

*A. Schwachtgen.*

(34063/230/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**SOFTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Par la présente le siège social est transféré à l'adresse suivante:

12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(34330/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 1996.

**PEMBROOKE A.T. S.A., Société Anonyme,  
(anc. A.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six-août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding A.T. INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 février 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 22 avril 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang-sur-Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les

points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination en PEMBROOKE A.T. S.A.;
- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide à changer la dénomination sociale de la société en PEMBROOKE A.T. S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de PEMBROOKE A.T. S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, K. Wagner, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 1996, vol. 826, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1996.

F. Kessler.

(34074/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**PEMBROOKE A.T. S.A., Société Anonyme,  
(anc. A.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1996.

F. Kessler.

(34075/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**CENTRALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.724.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 2 septembre 1996*

**COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Jean Peynichou, le 25 juin 1996 en tant qu'Administrateur de la Société. Le Conseil d'Administration remercie M. Peynichou pour sa précieuse collaboration et ses services rendus à la Société tout au long de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration propose de nommer M. Charles Hamer, Directeur Général Adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, en tant qu'administrateur, avec effet au 25 juin 1996, pour poursuivre et achever le mandat de M. Jean Peynichou venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

**DEMISSION ET REMPLACEMENT DU SECRETAIRE GENERAL**

Le Conseil d'Administration reçoit la démission de M. Pierre Jond en tant que Secrétaire Général de la Société. Le Conseil d'Administration remercie M. Pierre Jond pour sa collaboration et ses services rendus à la Société tout au long de son mandat de Secrétaire Général.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Mme Véronique Migeot, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, Secrétaire Général de la Société en remplacement de M. Pierre Jond et lui confère tous pouvoirs pour accomplir les actes de gestion journalière et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Pour copie conforme

H. de Boysson

D. Termet

*Administrateur*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34086/009/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**AUDLEY INVESTMENTS, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.183.

## EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday, 20 February 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting approved Directors' Report, the Report of the Independent Auditor and the Financial Statements for the period from 11 November 1994 (date of incorporation) to 31 October 1995.
2. The meeting duly noted that no transfer to the legal reserve was required in respect of the period under review.
3. The meeting approved discharge for the proper performance of their duties of all members of the Board of Directors with respect to the period from 29 November 1994 (date of commencement of operations) to 31 October 1995.
4. The meeting re-elected Messrs David G P Scholfield, Wayne P Chapman and Maître Jacques Elvinger as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.
5. The meeting re-elected PRICE WATERHOUSE as Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

For AUDLEY INVESTMENTS  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34076/041/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 28.531.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Société Anonyme

Signature

Signature

(34077/041/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**CIDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.889.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 29, avenue Monterey;
- 2) Monsieur Serge Lemmens, commerçant, demeurant à Bruxelles, 38, avenue Wannecouter;
- 3) Monsieur Vittorio Casa, commerçant, demeurant au 30B, rue de Gouy, Chapelle-Les-Herlaimont (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que Messieurs Jean Naveaux et Serge Lemmens étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée CIDEX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 51.889, dont ils détenaient l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juillet 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 526 du 14 octobre 1995.

III) Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, intégralement libérées.

IV) Que suivant cessions de parts du 31 juillet 1996, Monsieur Serge Lemmens, préqualifié, a cédé quarante-neuf (49) parts sociales et Monsieur Jean Naveaux, préqualifié, a cédé une (1) part sociale à Monsieur Vittorio Casa, préqualifié.

Les cessions de parts prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

V) Monsieur Jean Naveaux, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant déclare accepter les cessions de parts prémentionnées.

Tous les comparants déclarent consentir aux prédites cessions.

VI) Suite aux cessions de parts, dont question ci-avant, Monsieur Vittorio Casa, préqualifié, est devenu seul associé de la société CIDEX, S.à r.l., et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par l'associé unique, Monsieur Vittorio Casa, commerçant, demeurant à Chapelle-Les-Herlaimont (Belgique).»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation tant en gros qu'en détail de produits alimentaires et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier les articles 7, 8, et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 13 et la deuxième phrase de l'article 14 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Naveaux, préqualifié, comme gérant et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Il décide en outre de nommer gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Vittorio Casa, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Naveaux, S. Lemmens, C. Vittorio, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 93S, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

P. Frieders.

(34089/212/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**CIDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

P. Frieders.

(34090/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**C.M.S. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel, en date du 26 août 1996, enregistré à Capellen en date du 27 août 1996, vol. 407, fol. 95, case 12,

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son administrateur, Monsieur Guido E. Wathion, prénommé, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat,

que l'assemblée générale a décidé de confirmer Monsieur Stefan Swinnen, administrateur de sociétés, demeurant à B-3700 Tongres, et Madame Mady Jans, administrateur de sociétés, demeurant à B-3700 Tongres, en leur qualité d'administrateur de la société,

que l'assemblée générale a décidé de confirmer Monsieur Stefan Swinnen, prénommé, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société,

que l'assemblée générale a décidé de porter le nombre des administrateurs de trois à cinq,

que l'assemblée générale a décidé de nommer administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Peter Sanen, employé privé, demeurant à B-3600 Genk, Klotbroek 89.
- Monsieur Hubert Nijns, administrateur de sociétés, demeurant à B-3500 Hasselt, Bosstraat 122.
- Monsieur Jan Jans, sans état particulier, demeurant à B-3740 Bilzen, Demerwal 10.

Le nouveau Conseil d'Administrateur a dorénavant la composition suivante:

- 1.- Monsieur Stefan Swinnen, prénommé,
- 2.- Madame Mady Jans, prénommée,
- 3.- Monsieur Peter Sanen, prénommé,
- 4.- Monsieur Hubert Nijns, prénommé,
- 5.- Monsieur Jan Jans, prénommé,

que l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de trois administrateurs.»

Capellen le 18 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
A. Biel  
Notaire

(34091/203/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**C.M.S. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

(34092/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**BATICLOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 54.366.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Steinfort le 23 septembre 1996 que:

1. Décharge est donnée à Monsieur Serge Collard suite à l'acceptation de sa démission du poste d'Administrateur-Délégué.

2. La société peut être valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs dont celle impérativement du responsable technique qui délivre l'autorisation de commerce.

3. Décharge est donnée aux anciens administrateurs avec effet à partir de ce jour; le nouveau Conseil d'Administrateur se présente avec effet immédiat comme suit:

- Monsieur Serge Collard, ingénieur-industriel, demeurant à B-4900 Spa,
- Monsieur Henri Joeghmans, plombier-zingueur, demeurant à B-4683 Oupeye,
- Monsieur Jules Petit, couvreur, demeurant à B-4051 Vaux-sous-Chevron,
- Madame Jolande Pollak, ingénieur, épouse de Monsieur Serge Collard, demeurant à B-4900 Spa,
- Madame Danuta Broniek, sans état, épouse Henri Joeghmans, demeurant à B-4683 Oupeye.

Pour inscription -requisition-  
Signatures

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 1996, vol. 131, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(34079/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**BARTOLI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 septembre 1996*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Guy Waltener, commissaire aux comptes démissionnaire, de toute responsabilité résultant de l'exercice de ses fonctions.

- La société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Guy Waltener.

Le 10 septembre 1996.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1996, vol. 484, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34372/614/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1996.

---

**BELUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.394.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 28 août 1996*

**COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil d'Administration prend acte avec regret de la démission de M. Jean Peynichou, le 25 juin 1996, en tant qu'Administrateur de la Société. Le Conseil d'Administration remercie tout particulièrement M. Peynichou pour sa collaboration et ses services rendus à la Société tout au long de son mandat d'Administrateur et lui adresse ses meilleurs voeux.

Le Conseil d'Administration propose de nommer M. Charles Hamer, Directeur Général Adjoint de BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, Administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 1996, pour poursuivre et achever le mandat de M. Peynichou venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

B. Davister F. Lierman  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34080/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34081/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.446.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mai 1996 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus et Yvan Juchem, Administrateurs et de M. Bernard Ewen, Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement:

Monsieur Freddy Durinck, Administrateur de Sociétés, demeurant au 50, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et des Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

F. Durinck J. Quintus  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34082/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**DOMINION CASTLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
LUXEMBOURG

(34096/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**B.S.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch, 5, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 30.836.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(34083/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**CHINA VISION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.682.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour CHINA VISION  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

(34087/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**CHINA VISION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.682.

## EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Wednesday, 10 July 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting resolved to approve the Annual Report and to accept the Auditor's Report and the Directors' Report for the year ended 31 March 1996.
2. The meeting approved the declaration of a nil dividend in relation to the year ended 31 March 1996.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 31 March 1996.
4. The meeting approved the re-election of Messrs Timothy J. Beardson, Harald Gröbli, Graeme C. Marshall and Austin J. O'Connor as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.
5. The meeting re-elected KPMG AUDIT as Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

For CHINA VISION  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34088/041/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**ECUPAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.918.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 2 septembre 1996*

## COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration prend acte avec regret de la démission de M. Jean Peynichou, en tant qu'Administrateur de la Société. Le Conseil d'Administration remercie tout particulièrement M. Peynichou pour sa collaboration et ses services rendus à la Société tout au long de son mandat d'Administrateur et lui adresse ses meilleurs vœux.

Le Conseil d'Administration propose de nommer M. Charles Hamer, Directeur Général Adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, Administrateur de la Société, pour poursuivre et achever le mandat de M. Peynichou venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme  
J.-M. Loehr F. Durinck  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34099/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

**CEBARRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.187.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

CEBARRE S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(34085/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.934.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34095/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**DUALON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 13.079.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

DUALON INTERNATIONAL S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(34098/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**COLT FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 47.052.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, Corporate Manager, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spéciale de la société anonyme COLT FINANCIAL S.A., R. C. B n° 47.052, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 16 juillet 1996, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

**I.**

La société COLT FINANCIAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 257 du 30 juin 1994.

**II.**

Ladite société COLT FINANCIAL S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les alinéas 5 à 7 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de l'article 5 se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 16 juillet 1996, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription d'un total de deux mille cinquante (2.050) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des bulletins de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux millions cinquante mille (2.050.000,-) francs luxembourgeois est désormais à la libre disposition de la société.

### IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital est fixé à trois millions trois cent mille (3.300.000,-) francs luxembourgeois, divisé en trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à environ soixante mille (60.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 92S, fol. 68, case 11. – Reçu 20.500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1996.

A. Schwachtgen.

(34093/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

#### **COLT FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 47.052.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 1<sup>er</sup> août 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

A. Schwachtgen.

(34094/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

#### **ACME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 87, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 22.610.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept septembre à 11.00 heures.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ACME, S.à r.l., tenue à son siège social à Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Aldo Campanella, demeurant à Luxembourg;

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Maître Gilles Bouneou, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Delphine Truccato, demeurant à Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents ou représentés, et à laquelle liste de présence dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président de l'assemblée constate:

1.- Que l'assemblée générale a pour:

*Ordre du jour:*

A. Transfert du siège social.

2.- Que la présente assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

3.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la décision suivante:

*Première résolution*

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

87, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature  
Le président

Signature  
Le secrétaire

Signature  
Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(34359/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1996.

---

**TELESIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.109.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

*Pour TELESIS HOLDING S.A.*  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

(34189/041/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**TELESIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.109.

**EXTRACT**

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday 14 May 1996 adopted the following decisions:

1. The meeting approved to waive any statutory and/or legal notice requirements for the meeting and all shareholders acknowledged having received due notice of the meeting.

2. The meeting approved the Financial Statements for the period from 24 January 1995 (date of incorporation) to 31 December 1995.

3. The meeting approved that a nil final dividend be declared in relation to the period from 24 January 1995 to 31 December 1995.

4. The meeting confirmed the payment of Directors' fees of LUF 25,000.- net par annum payable to Mr Peter Gerrard and Mrs Judith McKinna.

5. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the period from 24 January 1995 to 31 December 1995.

6. The meeting re-elected Messrs. Joao Oliveira Rendeiro, Peter W Gerrard and Mrs Judith McKinna as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

7. The meeting confirmed the appointment of Mr Johan Wille as «Commissaire aux Comptes» for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1997.

*For TELESIS HOLDING S.A.*  
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 484, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34190/041/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1996.

---

**DVL.TV S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean Stock, journaliste, demeurant à 2709 Deep Canyon Drive, Beverly Hills, CA 90210 (USA);
- 2.- Madame Marie-Thérèse Arnoux, enseignante, épouse de Monsieur Jean Stock, prénommé, demeurant à la même adresse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de DVL.TV S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire, délibérant comme en cas de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, faisaient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou étaient imminents, le siège social pourrait être transféré par simple décision du conseil d'administration dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'étude, la recherche, le développement, la rédaction, la production, la post-production, la préparation, l'exploitation, l'émission et la distribution de toutes oeuvres créatives, y inclus mais non limitées à des productions littéraires, artistiques, musicales et audiovisuelles de toutes sortes, diffusées et distribuées par tous moyens, présents et futurs.

La société peut agir seule ou en association avec des tiers, pour elle-même et dans l'intérêt de tiers et peut exercer toutes activités techniques, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à ces opérations.

Elle peut également acquérir tout objet mobilier ou immobilier par location, leasing ou achat.

La société peut, même dans des domaines non expressément mentionnés par les présents statuts, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations matérielles et juridiques qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et plus particulièrement prendre des participations dans et posséder des sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante-huit millions de francs luxembourgeois (LUF 48.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), le cas échéant par l'émission de quarante-huit mille (48.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un actionnaire.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Dans le cas d'une cession, transmission ou aliénation, les actions sont à offrir en premier lieu aux autres actionnaires proportionnellement à leur participation antérieure. Les autres actionnaires auront un droit de préemption.

La procédure pour exercer le droit de préemption est la suivante:

En cas de cession pour cause de mort, ou de cession entre vifs, les actions seront à offrir par lettre recommandée aux autres actionnaires et ceci au prix égal ou supérieur à la valeur nette comptable, tel qu'il résulte du dernier bilan de la société. Les autres actionnaires auront un délai de 30 (trente) jours pour accepter. Les actions à céder sont réparties entre les candidats acquéreurs, au prorata et dans la limite de leur demande; leur reliquat, s'il en existe, étant attribué dans la même limite et successivement, s'il y a lieu, à l'actionnaire ou aux actionnaires ayant demandé à acquérir le plus grand nombre d'actions.

Si les coactionnaires n'offrent pas d'acquérir la totalité des actions dont la cession est projetée ou s'ils n'exercent pas leur droit de préemption, le cédant est libre de céder les actions à la personne de son choix.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social, sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télécopie ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par lettre.

**Art. 10.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 15.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

### **Assemblée générale**

**Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 21.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article vingt, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996 et par dérogation à l'article dix-sept, la première assemblée annuelle se tiendra en 1997.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous, quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

#### *Souscription, Libération*

Les 2.000 (deux mille) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean Stock, prénommé, mille neuf cent quatre-vingt-dix actions	1.990
2.- Madame Marie-Thérèse Arnoux, prénommée, dix actions	<u>10</u>
Total: deux mille actions	2.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de nommer trois (3) administrateurs.

Sont nommés administrateurs pour un terme de six (6) ans, à savoir:

- 1) Monsieur Jean Stock, prénommé;
- 2) Madame Marie-Thérèse Arnoux, prénommée;
- 3) Mademoiselle Anne-Claire Stock, étudiante, demeurant 2709 Deep Canyon Drive, Beverly Hills, CA 90210 (USA).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes pour un terme de six (6) ans.

Est nommé commissaire:

Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Stock, M.-T. Arnoux, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 93S, fol. 22, case 6. – Reçu 20.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

M. Thyès-Walch.

(34349/233/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1996.

**D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. CARFOLD TRADING S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 9 juin 1994,

laquelle procuration est restée annexée à un acte de constitution, reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 1995, numéro 539 de son répertoire et avec lequel acte elle a été formalisée;

2. AMAKA FINANCING S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 7 mai 1996,

laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de D.T.L.C. S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et lui prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'adminis-

tration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote, conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juillet à 14.00 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toutes les assemblées des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur qui est le plus âgé parmi ceux présents à l'assemblée.

Celui qui préside l'Assemblée nomme un secrétaire et l'Assemblée désigne un scrutateur.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six ans. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par téléfax envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. CARFOLD TRADING S.A., prénommée .....	1.249.000,-	1.249.000,-	1.249
2. AMAHA FINANCING S.A., prénommée .....	1.000,-	1.000,-	1
Total: .....	1.250.000,-	1.250.000,-	1.250

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (53.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
  - b) Monsieur Yves Schmit, chef comptable, demeurant à Luxembourg,
  - c) Monsieur Johan Dejans, directeur, demeurant à Steinfort.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social, 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille deux.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: C. Bittler, Y. Schmit, P. Bittingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 93S, fol. 2, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 23 septembre 1996.

P. Bettingen.

(34348/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1996.